

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 17 MARS 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents : LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Hélène, CHELIN Denis, STEUNOU Sylvie,

Absents excusés : LE ROLLAND Annie, THOMAS Jean-François

Secrétaire de séance : JOANNOT Alain

Secrétaire de séance adjoint : LE GALL Anne

Délibération n° 2023-02-02
Avancement de grade Nadine LE CAM
-Modification du tableau des effectifs-

Il est proposé de revoir le tableau des effectifs communaux. La dernière mise à jour a eu lieu en juillet 2020. Mme Nadine LE CAM, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est éligible à un avancement de grade à l'ancienneté. Les conditions des lignes directrices de gestion précisent que la collectivité décide de ne pas établir de critères et de présenter tous les agents remplissant les conditions. De plus, le poste de cantinière était occupé par un adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Suite à la démission de l'agent, il est occupé par un adjoint technique. Il propose donc d'arrêter le tableau des effectifs comme suit :

Effectif	Grade d'emploi	DHS
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h00
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	31h00
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	31h00
1	Adjoint technique	22h00

Ainsi, il sera possible de consulter le Comité Technique sur l'avancement de grade de Mme LE CAM en leur transmettant le ratio promu-promouvable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la proposition de tableau des effectifs présentée.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 24 AVR. 2023

Le secrétaire de séance
Alain JOANNOT
3^{ème} adjoint au Maire

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR

